

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 26 MAI 2016**

Le vingt six mai deux mille seize à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVERNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI , Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Jean-Luc LAMBERT (à partir de 20h 54), Jean-Michel CANCÈS, Anaël MARTIN, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Edwige LAVAL, Alexa OSMONT,

ABSENT(S) :

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel LAGARRIGUE

DATE DE CONVOCATION : 19 mai 2016

Le compte rendu de la séance du 21 avril 2016 est adopté à l'unanimité après modification de la phrase suivante :

D. Lagarrigue : Les agents de la communauté ont entièrement refait l'emplacement des conteneurs situés à l'Eau Vive.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Le magazine d'EDF Collectivités
- Le programme des animations du Pays d'Art et d'Histoire et celui des Espaces Naturels Sensibles et Musées du Département
- Le magazine Adour-Garonne de l'Agence de l'Eau
- Une information sur l'utilisation du bois local dans la construction
- Mairies Conseils
- Une information de l'ADASEA sur l'inventaire des zones humides sur le bassin versant de la Dordogne
- Une lettre de remerciement des membres du personnel du Collège la Garenne pour le soutien financier de la commune à leur Projet Citoyen.
- une lettre d'Orange nous informant de la dépose prochaine de toutes les cabines téléphoniques. Un courrier leur sera transmis pour demander plus d'informations.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Les agents sont pris majoritairement par les tontes et le désherbage.

Ils ont passé de nombreuses heures à la Source pour préparer le site pour l'inauguration du 18 Juin (semis, cheminement vers la fontaine...), mais également pour terminer les travaux nécessaires à l'obtention de l'agrément, entre autres la liaison par câble entre la source salmière et le local de captage.

O. Faure :

- l'entreprise LJS interviendra dans les prochains jours pour vérifier le système de climatisation du foyer rural.
- il contactera Orange pour prévoir l'installation du WIFI au Foyer.

E. Laval :

Le Concours de Jardins Fleuris est en cours d'organisation. Les tournées auront lieu dans la 1ère quinzaine de juin. A. Martin intègre cette commission.

K. Campdoras-Ragon :

La fête d'Alvignac aura lieu du vendredi 22 au dimanche 24 juillet. L'organisation est identique. La mairie va demander les branchements provisoires.

I. Livi :

Elle a participé à une réunion organisée par D. Bizat et A. Préville, Conseillères Départementales, sur les circuits locaux et bio pour la restauration collective. La loi prévoit que ces produits doivent représenter 40% des achats. Il y a 282 producteurs bio dans le Lot. Le problème majeur est la logistique pour la livraison, le conditionnement ...60 000 repas sont servis chaque jour dans le Lot en restauration collective. La commune de St Michel de Bannières utilise 80% de produits bio dans la cantine de l'école, elle profite de l'installation dans un secteur rapproché de plusieurs exploitations en bio.

Pour Alvignac, les différents prestataires qui préparent les repas du RPI et de l'école Notre Dame sont plutôt favorables pour se servir de ces produits bio et locaux. Plusieurs producteurs passent actuellement en agriculture biologique. La réflexion sera donc poursuivie. Elle rappelle que ce dossier fait l'objet d'une fiche action pour l'Agenda 21.

J.L Lambert :

Il fait, avec A. Terlizzi, le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu dernièrement avec Mme Cailleret, architecte du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) pour le projet de construction d'une salle multiactivités. Le CAUE participera à l'élaboration du Cahier des Charges et la préparation du Concours d'Architecte. Cette dernière procédure est intéressante parce qu'elle permet de voir plusieurs projets avec des visions différentes sur l'aménagement intérieur et extérieur de constructions. Il permettra d'affiner les critères déjà déterminés par le groupe de travail (intégration dans le paysage, agencement, bâtiment économe en énergie ...). Les associations et la population seront associées à la réflexion.

Le CAUE travaillera en collaboration avec le SDAIL (Syndicat d'Ingénierie et d'Aménagement du Lot) qui interviendra en particulier sur la mise en place et le suivi administratif des procédures.

C'est un projet majeur avec un financement important qui devra mobiliser plusieurs partenaires et qui peut avoir des conséquences sur la fiscalité locale. Il faut rappeler qu'Alvignac est identifié comme pôle de services sur le futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce projet doit être préparé minutieusement. Les procédures devront être lancées dès septembre.

Le groupe de travail s'est ensuite rendu sur le terrain pour visualiser l'emplacement de la construction et des différents accès existants ou à créer. La salle sera vraisemblablement installée sur la partie du terrain face à l'Atelier communal. La partie haute face au Samayou sera conservée en réserve foncière pour un autre éventuel projet.

Ph. Kerninon :

Le petit bulletin est en préparation et sera distribué dans les prochains jours. Il comprend une double page sur la Source.

La page Facebook d'Alvignac a beaucoup de succès. Elle est régulièrement alimentée par les actualités communales.

Le SIVU l'Etoile a obtenu une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 80% sur un programme d'achat de matériel informatique (ordinateurs portables, tablettes ...) de 5 000 €.

La deuxième réunion pour le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) aura lieu lundi 30 mai.

Il demande si la mairie pourrait acheter deux petits meubles pour l'école maternelle (cuisine et rangement) en remplacement des anciens qui sont très abîmés. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Le Festival Agenda 21 se prépare pour 2017. Le groupe n'aura plus l'aide des élèves du CFAA de Lacapelle-Marival. Mais tous les exposants et participants sont prêts à recommencer.

Les enfants des deux écoles d'Alvignac préparent les panneaux de sensibilisation pour le Bois des Jonquilles. Les cueilleurs sont invités à ramasser avec modération et précaution pour préserver les différentes espèces de flore.

Un rendez-vous a été pris avec la société Kompan pour l'étude d'aménagement d'un streetworkout (ensemble d'agrès) et la rénovation de l'aire de jeux du Samayou.

E. Branche :

L'Association "Les Bouchons d'Amour" organise deux nouvelles journées de tri à Alvignac : le 8 juin et le 6 juillet. La deuxième séance se fera en présence du club de rugby XIII Fauteuil de Cahors et sera accompagnée d'une démonstration.

L'Association va construire un plan incliné amovible pour l'accès des fauteuils au Four de Salgues.

I. Cépède-Lascoste :

Elle rapporte les informations qu'elle a obtenues de la Préfecture sur l'accueil des réfugiés. Une commune comme Alvignac ne peut recevoir que des migrants qui possèdent déjà le statut officiel de réfugié. C'est un statut protecteur qui offre une situation régulière, l'accès à l'emploi et aux aides diverses.

Les migrants sont accueillis dans des CADA (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile) qui sont organisés pour fournir, logement, repas, aide aux démarches administratives ...

Le groupe de travail s'est déjà positionné sur l'accueil éventuel d'une seule famille, mais sa réflexion porte sur le long terme. Il s'agit déjà d'identifier un logement susceptible d'accueillir une famille en difficulté qu'elle soit étrangère ou pas, se renseigner sur les possibilités d'aides à la rénovation.

Les frais relatifs à l'accueil de personnes ayant le statut de réfugiés est pris en charge en totalité par l'État. Les associations locales sont contactées pour apporter des aides en nature.

Le projet MAF est toujours en réflexion. Le groupe travaille actuellement à la recherche de familles qui souhaiteraient construire leur maison en prévoyant l'accueil de personnes âgées.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

A. Terlizzi informe les élus que la visite de récolement a eu lieu ce matin à la source thermale. M. Maudet de l'Agence Régionale de Santé a vérifié sur place si les préconisations de l'hydrogéologue avaient été respectées. M. Maudet va établir un rapport de visite qu'il transmettra à Mme la Préfète pour l'établissement de l'autorisation définitive avant le 18 juin.

Le SIVU Miers-Alvignac va finaliser la préparation de l'inauguration des travaux. Les panneaux de signalétique seront mis en place à l'entrée du site et sur le pupitre devant le Pavillon des Eaux. Les invitations officielles seront envoyées en début de semaine prochaine.

STATION CLASSEE DE TOURISME

A. Terlizzi informe les élus qu'il a reçu M. Léglise, chargé de mission Tourisme à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). C'est cet organisme qui contrôle les dossiers de demande de renouvellement de classement pour les stations classées de Tourisme. Il émet un avis et envoie le dossier au ministère pour la décision définitive.

Ce dossier est très important. Il y a des critères sévères à respecter, notamment en termes d'accueil touristique. L'instruction du dossier dure 14 mois. Le dossier devra donc être déposé à l'automne.

INTERCOMMUNALITÉ

A. Terlizzi rappelle que les politiques actuelles souhaitent la diminution du nombre de communes et encouragent la création de communes nouvelles. Deux structures majeures participeront à l'avenir au développement économique des territoires : la Région et les Intercommunalités.

Il rappelle la situation actuelle de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne :

La commune nouvelle de Sousceyrac en Quercy a délibéré favorablement pour intégrer la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne, ce qui implique l'intégration de la Communauté de Communes Cère et Dordogne.

La majorité des élus de cette dernière ne souhaite pas son intégration. Beaucoup de questions ont été posées lors d'une récente réunion.

La prochaine réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) aura lieu le 30 mai. Il n'y aura vraisemblablement pas d'amendement commun déposé par ces 3 collectivités pour leur fusion, mais la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne déposera cet amendement.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire rappelle aux élus que la Maison de Santé a été construite par la Communauté de Communes du Pays de Padirac sur un terrain appartenant à la commune. Ce terrain avait fait l'objet d'un Procès-verbal de mise à disposition. Délimité par document d'arpentage, cette parcelle AE 638, d'une superficie de 1 557 m², doit maintenant être transférée en pleine propriété à la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne. Il rappelle que les élus, à l'unanimité, avaient déjà donné un accord de principe à ce transfert par délibération du 17 décembre 2015.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de céder pour l'euro symbolique la parcelle AE 638 d'une superficie de 1 557 m² à la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

ACCUEIL DES ARCHEOLOGUES

M. Valdeyron, archéologue, Maître de Conférences à l'Université de Toulouse-Jean Jaurès, souhaite renouveler cette année sa campagne de fouilles dans la grotte du Cuzoul de Gramat. Il demande s'il pourrait utiliser, avec son équipe, la cantine scolaire et les douches du Samayou du 16 juillet au 21 août 2016.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de laisser à disposition de M. Valdeyron les locaux de la cantine scolaire, l'espace vert situé à l'arrière des locaux scolaires et les sanitaires du Samayou pour la période du 16 juillet au 21 août 2016 inclus,
- de réclamer à M. Valdeyron la somme de 380 € à la fin de son séjour,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME

Le Maire informe les élus que Mme Lacour, commerçante, lui a demandé s'il était possible de louer le local de l'ancien office de tourisme pour les mois de juillet et août. Elle vend des produits de soin et de beauté à base d'aloé vera et a déjà exercé cette activité à plusieurs reprises dans la commune. Situé à l'entrée du village, ce local est inoccupé depuis plusieurs années et cette activité permettrait de lui redonner vie.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- de louer ce bâtiment à Mme Lacour du 1er juillet au 31 août 2016,
- de réclamer à Mme Lacour pour cette période la somme de 30 € par mois correspondant au montant estimé de la consommation électrique,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Vu le désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès des communes dotées d'un document d'urbanisme, effectif pour l'ensemble des communes du territoire depuis le 1er juillet 2015,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) prévoyant qu' au titre de ses missions d'accompagnement, le syndicat porte assistance aux collectivités de son périmètre pour la réalisation d'actions relatives à la gestion de l'espace par le conseil, l'assistance en matière d'aménagement, d'environnement, de planification, de développement durable, d'information géographique, et d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant que la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) est compétente de droit depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière d'urbanisme pour faire évoluer les documents

d'urbanisme (carte communale, PLU) pour le compte de ses communes dans l'attente du PLUi sur l'ensemble du périmètre communautaire,

Considérant la convention administrative et technique passée entre les communes et le SMPVD arrêtant les modalités d'intervention du service d'Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction et le suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme, service rendu sans contrepartie financière, étant donné que les frais de fonctionnement liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme sont facturés aux communautés de communes (membres du syndicat) au prorata des actes traités par le service, commune par commune,

Considérant la création d'un service commun entre CAUVALDOR et le SMPVD à compter du 1^{er} juillet 2015 et la décision du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 de solliciter une participation au prorata des actes réalisés sur chaque commune ainsi qu'une contribution liée à l'évolution des documents d'urbanisme locaux,

Considérant la coexistence de plusieurs conventions entre le SMPVD, CAUVALDOR et les communes, rendant peu lisibles le rôle de chacun et les relations entre chaque entité, d'où la décision du conseil syndical du SMPVD en date du 4 février 2016, de résilier la convention liant les communes au SMPVD, avec effet au 31 mai 2016,

le Maire informe le conseil de la décision prise par le conseil communautaire de CAUVALDOR en date du 21 mars 2016 d'approuver la conclusion d'une convention unique avec les communes adhérant au service ADS, portant sur la prestation relative à l'instruction du droit des sols.

Après avoir donné lecture de cette convention, et afin de ne pas interrompre le service rendu, il propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention se substituant aux précédentes conventions conclues avec le SMPVD et la communauté de communes CAUVALDOR, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement du service ADS de CAUVALDOR dans le domaine de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, jointe à la présente,

- **DE PRÉCISER** que cette convention prendra effet au 1^{er} juin 2016,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions ci-dessus et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JEUNES AGRICULTEURS

A. Terlizzi informe les élus que les Jeunes Agriculteurs du Canton de Gramat-Saint-Céré-Bretenoux organisent les 3 et 4 septembre 2016 la 21^{ème} édition de "Terre en Fête" sur la commune de Thégra. Cette manifestation attire près de 5 000 personnes et nécessite de gros moyens financiers et matériels. L'équipe des jeunes Agriculteurs a donc besoin de mobiliser tous ses soutiens afin de finaliser l'organisation de cet événement.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de verser une subvention exceptionnelle de 250 € aux jeunes Agriculteurs pour l'organisation de la 21^{ème}

édition de "Terre en Fête" les 3 et 4 septembre 2016,

- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

A. Terlizzi précise que les Jeunes Agriculteurs avaient demandé la mise à disposition du stand de la commune. Conformément aux décisions du Conseil Municipal, il a refusé et expliqué que ce chapiteau était à usage exclusif des associations communales et ne sortait pas de la commune.

PRISE EN CHARGE DES REPAS CANTINE POUR LES ENFANTS DOMICILIES A ALVIGNAC

Depuis 2007, la commune d'Alvignac a décidé la prise en charge des frais de cantine pour tous les enfants domiciliés à Alvignac et scolarisés dans les 3 pôles du R.P.I. et de l'école Notre-Dame. Cette action est rendue possible grâce à la volonté de la commune d'agir dans un esprit de solidarité et surtout eu égard aux disponibilités financières qui sont actuellement les siennes. Jusqu'à maintenant, c'est le Centre Communal d'Action Sociale, dont le budget était alimenté par une subvention de la mairie, qui gérait ces facturations. Ce fonctionnement se révèle très lourd administrativement. La prise en charge directe par la Mairie permettrait d'alléger ces tâches. Il demande aux élus de se prononcer sur ce sujet.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de maintenir la prise en charge des frais de cantine pour tous les enfants domiciliés à Alvignac et scolarisés dans les 3 pôles du R.P.I. et de l'école Notre-Dame,
- de régler mensuellement ces repas auprès du SIVU L'Etoile pour les 3 pôles du RPI l'Etoile et des fournisseurs pour l'école Notre Dame sur production des fiches mensuelles de présence,
- de débiter cette prise en charge directe à compter de la facturation des repas de mai 2016,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

A. Terlizzi donne les résultats du Casino pour le mois d'avril. Ils sont moyens.

Il rappelle que le conseil municipal a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Le premier document à réaliser concerne le diagnostic de la commune : situation géographique, population, équipements, services ... C'est un travail très important qui doit débiter rapidement.

Il rappelle également que la commune avait demandé un rapport au Service Territorial Routier (STR) de St Céré sur les points noirs de circulation de la commune. Plusieurs expérimentations visant à réduire la vitesse et sécuriser les zones identifiées comme dangereuses seront menées à la rentrée de septembre.

Le pôle Gramat-Padirac de la communauté de communes a distribué à chaque commune quelques entrées gratuites au centre aqua-récréatif de Gramat. La répartition de ces tickets sera assurée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Il informe les élus que la commune a intégré officiellement depuis le 19 février 2016 le Pays d'Art et d'Histoire de la Vallée de la Dordogne Lotoise.

Les séances de Fitness auront le lundi soir à partir de la rentrée de septembre à la place de vendredi soir. La salle sera ainsi libérée sur la totalité du week-end pour l'organisation d'animations festives ou culturelles.

I. Livi fait état du sentiment de satisfaction générale des patients du Docteur Ansanelli. Il est lui-même

content des premiers résultats de son installation.

Le concert du Podium du Casino aura lieu le jeudi 4 août 2016. C'est Mickey 3D qui a été choisi par le Casino.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 juin 2016.

Fin de séance à 22h 50.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT